

DIVISION DE LILLE

Lille, le 20 décembre 2012

CODEP-LIL-2012-068729 CB/NL

GENES DIFFUSION  
3595, route de Tournai  
CS 70023  
**59501 DOUAI CEDEX**

**Objet : Inspection de la radioprotection**

Inspection **INSNP-DOA-2012-0839** effectuée le **18 décembre 2012**

Thèmes : "Autorisation de détenir et manipuler des sources non scellées : clôture technique et administrative"

**Réf.** : Code de la santé publique

Code de l'environnement, notamment les articles L.592-1 et L.592-21

Monsieur,

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), en charge du contrôle de la radioprotection en France, est représentée à l'échelon local en région Nord-Pas-de-Calais par la Division de Lille.

Dans le cadre de ses attributions, la Division de Lille a procédé à une inspection au sein de votre établissement, le 18 décembre 2012, sur le thème cité en objet.

J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-dessous, la synthèse de cette inspection.

**Synthèse de l'inspection**

Une première inspection de vos installations de manipulations des sources non scellées avait été menée par mes services le 23/11/2007. Il en était ressorti votre décision de stopper de manière définitive cette activité nucléaire puisque qu'une technique alternative avait été trouvée. Vous deviez alors mener les contrôles de non contamination de ces installations et à l'issue de la période de décroissance des déchets et effluents générés par cette activité, solliciter l'annulation de votre autorisation.

N'ayant pas reçu votre demande d'annulation, il a été décidé de mener une seconde inspection afin d'établir les actions restant à mettre en œuvre pour clore votre dossier technique pour que l'autorisation soit annulée.

.../...

Lors de cette inspection, il a été constaté que l'ensemble des déchets et effluents radioactifs a été éliminé de votre établissement et que les installations de manipulation des sources non scellées ont été démantelées.

Vous trouverez ci-dessous les demandes issues de cette inspection.

## **A - Demandes d'actions correctives**

### *- Demande d'annulation de l'autorisation T590488*

Compte tenu de l'état de vos installations, l'annulation de votre autorisation pourrait être prononcée sous réserve que vous transmettiez à mes services :

- une lettre signée du titulaire demandant l'annulation de son autorisation ;
- une attestation, cosignée par la personne compétente en radioprotection, certifiant que :
  - toutes les sources non scellées (solutions mères et filles) et déchets et effluents contaminés ont quitté l'établissement ;
  - les lieux où ont été détenus ou utilisés des radionucléides ne font pas ou plus l'objet d'une contamination radioactive.

### **Demande A1**

*Je vous demande de me transmettre cette demande d'annulation.*

### *- Local de stockage des déchets radioactifs*

Lors de la visite de vos installations, il a été constaté que votre local de stockage des déchets et effluents radioactifs était vide. Par contre, l'affichage du zonage radiologique de ce local a été maintenu sur la porte.

### **Demande A2**

*Je vous demande de supprimer cet affichage.*

### *- Trèfles radioactifs*

Il a également été constaté lors de cette inspection, la présence de quelques trèfles radioactifs sur du matériel désinvesti. En notre présence, ces trèfles ont été supprimés.

### **Demande A3**

*Je vous demande de veiller à supprimer l'ensemble des affichages relatifs au risque radiologique qui ne serait pas approprié.*

## **B - Demandes d'informations complémentaires**

Sans objet.

**C - Observations**

Sans objet.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le Président de l'ASN et par délégation,  
Le Chef de Division,

*Signé par*

François GODIN